



**AVIS DE COURSE (AC)
GUÉPARDS À LOC
22 juin 2024
Société Nautique de Locmariaquer
Grade : 5A
SÉMAPHORE DE KERPENHIR
56740 LOCMARIAQUER**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es. Les équipages russes et biélorusses ne sont pas autorisés à participer à la « Guépards à Loc ».

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par : « un signe de la main indiquant le besoin de virer ».

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 20 juin en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.snlocmariaquer.com>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable en ligne : www.snlocmariaquer.com
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe des Guépards inscrits sur : www.snlocmariaquer.com/quepards-a-loc-2024/
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- 4.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis,
- 4.4** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : www.snlocmariaquer.com
- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6** Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : **voir droits à payer**

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 18 juin	Droits après le 18 juin
GUÉPARDS	solitaire : 20 euros double : 30 euros	50 euros

Est inclus dans le prix de l'inscription le BBQ de midi au sémaphore de Kerpenhir por les adhérents à la classe des Guépards.

Prix du repas : 15 euros pour les non adhérents à la classe des Guépards.

6 PUBLICITE

- 6.1** [DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

- 7.1** Il n'y aura pas de confirmation d'inscription : les modifications au bulletin d'inscription doivent être transmises à la présidente du Comité de Course, le 22 juin 15 mn au moins avant le signal d'avertissement de la première course.
- 7.2** Nombre de courses
3 courses peuvent être courues.
- 7.3** L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **10h00**. Le premier départ sera donné en face de la cale du port d'Arradon. Les autres départs seront donnés en face de Locmariaquer ou au plus près de l'arrivée de la course précédente.
- 7.4** Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 18h00 à Locmariaquer.

8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 8.1** [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

9 LIEU.

L'emplacement de la zone de course est le Golfe du Morbihan, d'Arradon à Méaban (ile de..) en passant par Locmariaquer et jusqu'à Fort Espagnol.

10 LES PARCOURS

Les courses se dérouleront de la manière suivante :

1^{ère} course : Arradon-Locmariaquer

2^{ème} course : Locmariaquer – rivière d'Auray – Locmariaquer ou Locmariaquer – ile de Méaban – Locmariaquer – rivière d'Auray – Locmariaquer.

Possibilité d'une 3^{ème} course selon la météo et les parcours choisis.

Pour les Guépards la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.



11 **CLASSEMENT**

11.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 **Aucun score ne sera retiré**

13 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme SNLocmariaquer.

14 **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 **PLACE AU PORT**

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port de Locmariaquer

16 **PROTECTION DES DONNÉES**

16.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18 **PRIX**

Les prix seront distribués aux 3 premiers.

19 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter :

Société Nautique de Locmariaquer

SÉMAPHORE DE KERPENHIR

BP5 56740 LOCMARIAQUER

TEL : 02 97 57 46 31

www.snlocmariaquer.com

contact@snlocmariaquer.com

